ESPECES REGLEMENTEES ET/OU PROTEGEES PRESENTES

SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT

MAMMIFERES

NOM	MESURES DE REGLEMENTATION ET/OU PROTECTION	COMMUNES
Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 2	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-sur-Agoût, Viterbe
Belette d'Europe Mustela nivalis	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté ministériel du 26 juin 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1	Fiac, Fréjeville, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Saint- Genest-de-Contest, Saint- Julien-du-Puy
Blaireau européen	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Brousse, Cabanès, Damiatte, Fiac, Guitalens-L'Albarède,
Meles meles	Arrêté ministériel du 26 juin 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1	Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Montdragon, Montpinier, Peyregoux, Pratviel, Saint-Genest-de- Contest, Vénès, Viterbe, Carbes, Cuq, Fréjeville, Puycalvel, Saint-Paul-Cap-de-

		Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût
Campagnol amphibie Arvicola sapidus	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012) : Article 2	Carbes, Fréjeville, Damiatte, Vénès, Vielmur-sur-Agoût
Chevreuil européen Capreolus capreolus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté ministériel du 26 juin 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1	Lautrec, Montdragon, Saint- Genest-de-Contest, Vielmur- sur-Agoût, Carbes, Cuq, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Magrin, Pratviel, Saint-Paul-Cap-de- Joux, Serviès, Teyssode, Vénès
Crocidure des jardins Crocidura suaveolens	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexes II et III	Damiatte, Puycalvel
Crocidure musette Crocidura russula	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Carbes, Cabanès, Fiac, Fréjeville, Saint-Paul-Cap-de- Joux, Damiatte, Jonquières, Montdragon, Saint-Genest-de- Contest, Saint-Julien-du-Puy, Teyssode, Vénès, Vielmur-Sur- Agoût
Écureuil roux Sciurus vulgaris	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012) : Article 2	Cabanès, Carbes, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Damiatte, Serviès, Teyssode, Vielmur-sur-Agoût, Cuq, Fréjeville, Guitalens- L'Albarède, Jonquières, Magrin, Montdragon
Fouine Martes foina	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe III Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1	Brousse, Cabanès, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Cuq, Damiatte, Guitalens- L'Albarède, Jonquières, Laboulbène, Magrin, Montdragon, Montpinier, Peyregoux, Saint-Genest-de- Contest, Saint-Julien-du-Puy,

		Vénès, Vielmur-sur-Agoût, Viterbe, Carbes, Fréjeville, Puycalvel, Serviès
Genette commune Genetta genetta	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe V Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe III Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 2	Cabanès, Brousse, Cuq, Damiatte, Fiac, Guitalens- L'Albarède, Magrin, Prades, Puycalvel, Saint-Paul-Cap-de- Joux, Serviès, Teyssode, Peyregoux
Grand Murin Myotis myotis	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe II Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 2 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe
Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 2 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I	Montpinier, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens- L'Albarède, Saint-Paul-Cap-de- Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe

Hérisson d'Europe Erinaceus europaeus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe III Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012) : Article 2	Lautrec, Cuq, Fréjeville, Vénès, Brousse, Damiatte, Guitalens- L'Albarède, Jonquières, Puycalvel, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût
Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus	Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée : Article 1	Jonquières, Damiatte, Fréjeville, Guitalens- L'Albarède, Montdragon, Pratviel, Saint-Paul-Cap-de- Joux, Cuq, Lautrec, Magrin, Prades, Puycalvel, Serviès, Teyssode, Vénès, Vielmur-Sur- Agoût
Lérot <i>Elyomis quercinus</i>	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe III	Damiatte, Lautrec, Vénès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût
Lièvre d'Europe Lepus europaeus	Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée : Article 1	Carbes, Fréjeville, Montdragon, Pratviel, Saint- Genest-de-Contest, Cuq, Damiatte, Guitalens- L'Albarède, Jonquières, Lautrec, Magrin, Puycalvel, Saint-Julien-du-Puy, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût
Loir Glis glis	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Saint-Genest-de-Contest, Lautrec, Teyssode
Loup gris Canis lupus	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe II, IV et V Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce: Annexe B Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe II	Cuq, Fiac, Lautrec, Puycalvel

	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du	
	territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012) : Article 2	
Lutra lutra	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce: Annexe A Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne): Annexe II Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département: Article 1	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe
Martre Martes martes	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe V Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne): Annexe III Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée: Article 1	Damiatte
Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979): Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés: Article 2	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe

Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 2 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe II	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe
Murin de Daubenton Myotis daubentonii	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979): Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 1	Vielmur-Sur-Agoût
Musaraigne aquatique Neomys fodiens	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012) : Article 2	Vénès
Musaraigne carrelet Sorex araneus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Cabanès, Carbes, Fréjeville, Saint-Julien-du-Puy, Teyssode
Musaraigne couronnée Sorex coronatus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Carbes, Fiac, Saint-Paul-Cap- de-Joux, Damiatte, Jonquières, Lautrec, Saint- Genest-de-Contest, Saint- Julien-du-Puy, Teyssode,

		Vénès
Musaraigne pygmée Sorex minutus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Fréjeville, Vénès
Noctule de Leisler Nyctalus leisleri	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979): Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection: Article 2	Vielmur-Sur-Agoût
Pachyure étrusque Suncus etruscus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Cabanès, Damiatte, Jonquières, Teyssode, Vénès
Petit rhinolophe Rhinolophus hipposideros	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexes II et IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979): Annexe II Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection: Article 2 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint- Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe
Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012) : Article 2 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn) : Annexe II	Lautrec, Montpinier, Saint- Genest-de-Contest, Teyssode, Fiac, Serviès, Vielmur-Sur- Agoût

	Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS) : Annexe I	
Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979): Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée le 23 juin 1979 (CMS-Convention de Bonn): Annexe II Traité international sur la conservation des populations de chauve-souris européennes de 1994 (CMS-Convention de Bonn-Accord EUROBATS): Annexe I Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestre protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012): Article 2	Lautrec, Vielmur-Sur-Agoût
Putois d'Europe Mustela putorius	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006): Annexe V Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979): Annexe III Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée: Article 1	Jonquières, Brousse, Cuq, Damiatte, Fiac, Laboulbène, Lautrec, Puycalvel, Vénès
Ragondin Myocastor coypus	Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1 Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés : Article 2 et 3	Brousse, Cabanès, Carbes, Cuq, Damiatte, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Montpinier, Saint- Genest-de-Contest, Saint- Julien-du-Puy, Saint-Paul-Cap- de-Joux, Serviès, Teyssode, Vénès, Vielmur-sur-Agoût, Viterbe, Montdragon
Rat musqué Ondatra zibethicus	Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1 Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés : Article 2 et 3	Brousse, Carbes, Cuq, Damiatte, Fréjeville, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-

Rat surmulot Rattus norvegicus	Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés : Article 3	Joux, Serviès, Vielmur-sur- Agoût Carbes, Damiatte, Fréjeville, Jonquières, Lautrec, Saint- Genest-de-Contest, Vénès, Cuq, Vielmur-Sur-Agoût
Renard roux Vulpes vulpes	Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée : Article 1	Brousse, Cabanès, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Cuq, Damiatte, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Montdragon, Montpinier, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Julien-du-Puy, Vénès, Vielmur-sur-Agoût, Puycalvel, Serviès, Teyssode
Sanglier Sus scrofa	Arrêté ministériel du 26 juin 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1	Brousse, Damiatte, Fiac, Montdragon, Cuq, Lautrec, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût
Vison d'Amérique Mustela vison	Arrêté ministériel du 26 juin 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Article 1 Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés : Article 2 et 3	Lautrec, Vielmur-sur-Agoût, Viterbe